

DÉFINITIONS

EN VIGUEUR À PARTIR DU 15 décembre
2021

This document is also available in English

- L'expression « **peuples Autochtones** » est un nom collectif désignant les peuples originaires d'Amérique du Nord. Le terme « **autochtone** » désigne les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
- **Noir.e.s et personnes de couleurs** font référence à des personnes qui ne sont pas de race blanche, ni autochtones. Cela inclut, mais sans s'y limiter, ceux qui s'identifient comme Noirs (incluant Noir.e Africain.e, Noir.e Caraïbéen.e, Afro-Caraïbéen.e, Afro-Arabe, Afro-Latino.a), ou Asiatique (incluant Asiatique de l'Est, Asiatique de l'Ouest, du Sud et du Sud-Est, du centre de l'Asie, originaire des Îles du Pacifique), d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, des personnes de la péninsule arabique, ainsi que tout individu étant d'origines mixtes. (Cette définition inclut les nations autochtones internationales et ceux s'identifiant à la fois comme Noir.e et comme personne de couleur).
- **Personnes ayant diverses identités de genre** : GLAAD et La Fondation Émergence décrivent l'identité de genre comme la façon dont une personne définit son genre sur la base d'une connaissance personnelle profonde d'appartenance (ou de manque d'appartenance) à un ou plusieurs genres : homme, femme, quelque part entre les deux, ou aucun. Cette expérience intime est unique à chaque personne et elle n'est pas déterminée par le sexe assigné à la naissance. Les diverses identités de genre incluent celles qui vont au-delà du genre binaire (masculin/féminin), ce qui inclut, sans s'y limiter, le genre queer/fluide, non-binaire, transgenre et bispirituel.
- **Personnes ayant diverses expressions de genre**: GLAAD et La Fondation Émergence décrivent l'expression de genre comme la façon dont une personne présente publiquement son genre. L'expression de genre d'une personne peut être masculine, féminine, quelque part entre les deux, androgyne ou neutre, et ce, quel que soit son genre. Elle peut être exprimée par le nom, les pronoms, les vêtements, la coiffure, le comportement, le maquillage, la voix et/ou les caractéristiques corporelles d'une personne. Les diverses expressions de genre incluent, sans s'y limiter, un homme se présentant comme féminin, une femme se présentant comme masculine, des expressions androgynes ou neutres, des expressions non-conformes au genre, des expressions de genre queer ou fluides.
- **2LGBTQIA+** : Ce terme englobe bispirituel.le, lesbienne, gai (gay), bisexuel.le, transgenre, queer, intersexe et asexuel.le.
- **Personnes handicapées** : la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) définit un handicap comme étant une « déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».
- **Membres de communautés de langues officielles en situation minoritaire** : ce terme réfère aux francophones à l'extérieur du Québec et aux anglophones au Québec.